

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 8 juillet 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte  
Suzanne Dyotte  
Richard Pépin

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-07-120

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

19-07-121

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe que le programme TECQ est renouvelé pour 5 ans. La somme accordée pour cette période (2019-2023) est de 759 000 \$.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, précise que l'OBV-RPNS a procédé à la première série de tests d'eau dans 7 tributaires et 8 baies et ce en lien avec le plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Beaven. Les prochains tests auront lieu en août et en septembre.

**Pierre Bertrand**, conseiller responsable du développement économique, mentionne que suite à l'adoption, ce soir, de la politique d'intervention en matière de développement économique, les rencontres suivront avec la CDE et les résultats et les suivis seront divulgués au fur et à mesure lors des prochaines séances de conseil.

**Steven Larose**, maire, souligne le décès de Madame Diane Lapointe, attachée politique très impliquée dans le comté d'Argenteuil et qui a travaillé très fort pour la municipalité de Montcalm depuis les 20 dernières années. Monsieur Larose annonce la démission de Diane Fortier, préposée à l'entretien ménager, ainsi que le départ temporaire d'Annie Larocque, en urbanisme et voirie, pour son congé de maternité. Les postes seront affichés au courant des prochains jours pour combler ces 2 postes.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-07-122

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de juin 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 9 974.45 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-07-123

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 68 986.61 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5412 à 5444:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - JUIN</b>		
	BELL CANADA	138.95 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL CANADA	185.20 \$	SERVICES CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	491.95 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 793.69 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 838.10 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	3 513.60 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 027.94 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	<b>TOTAL PAYÉ EN JUIN</b>	<b>29 989.43 \$</b>	
	<b>A PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET</b>		
5412	GUYLAÏN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5413	LIBRAIRIE CARPEDIEM	97.50 \$	ACHAT DE LIVRE
5414	CROIX-ROUGE	170.00 \$	CONTRIBUTION
5415	CENTRE D'HYGIÈNE	192.30 \$	ARTICLES
5416	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	2 604.19 \$	CONTRAT D'ENTRETIEN ET ENCRE
5417	SERRURERIE SAINT-JOVITE INC.	74.73 \$	POIGNÉE HALTE ROUTIÈRE
5418	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	1 261.26 \$	ENTRETIEN RÉSEAU ÉCLAIRAGE DES RUES
5419	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	96.50 \$	VIDANGE D'HUILE POUR LE CAMION
5420	POMPAGE SANITAIRE MONT-TREMBLANT	287.44 \$	VIDANGE URGENCE CC
5421	L'INFORMATION DU NORD	264.44 \$	PUBLICATION APPEL D'OFFRE
5422	MILLER PROPANE	424.12 \$	PROPANE PROJET GÉNÉRATRICE
5423	PORTES DE GARAGE MONT-TREMBLANT INC.	4 828.95 \$	PORTE POUR LA CASERNE (REMB.PAR LA RINOL: 2887.15 \$)
5424	IMPRIMERIE LÉONARD	390.92 \$	COROPLAST RANDONNÉE PÉDESTRE
5425	LES SERRES ARUNDEL SENC	170.02 \$	PAY SAGEMENT RUE PRINCIPALE ET CC
5426	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	504.20 \$	VOIRIE ET PAY SAGEMENT
5427	MUNICIPALITÉ CANTON D'ARUNDEL	6 316.00 \$	PREMIERS RÉPONDANTS - 3E VERS. 2019
5428	SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	172.46 \$	OUVERTURE DE DOSSIER COUR MUNICIPALE
5429	PDF AVOCATS	1 379.70 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
5430	MULTI ROUTES INC.	2 242.01 \$	ÉPANDAGE CHLORURE DE CALCIUM
5431	GILBERT MILLER & FILS	2 112.67 \$	NIVELAGE ENSEMBLE DES CHEMINS
5432	PLA ARCHITECTES	4 415.04 \$	PROJET AGRANDISSEMENT DU CC

5433	PETITE CAISSE	103.80 \$	RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE
5434	LABROSSE CHANTAL	124.00 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP
5435	CARON SARAH-MAUDE, ZEBIB NADER MOHAMED	571.86 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES - AJUSTEMENT RÉNOVATION
5436	DAVIS CLIFFORD, DAVIS BATTEN MARY	297.70 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP
5437	LALONDE ALBERT, BROUSSEAU ANNE-MARIE	1 114.05 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP
5438	BROSSEAU EMILIE ET AL	64.68	REMBOURSEMENT DE TAXES - AJUSTEMENT RÉNOVATION
5439	ANNIE LAROCQUE	49.95 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5440	VALÉRIE LABELLE	49.68 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5441	MICHAEL DOYLE	453.58 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	<b>FAMILI-FÊTE</b>		
5442	DJPFLO DOMINIC MILLETTE	450.00 \$	DJ + ANIMATION FAMILI-FÊTE
5443	CHAPITEAUX SNOGONE	1 610.11 \$	LOCATION CHAPITEAU FAMILI-FÊTE
5444	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC	4 200.00 \$	PRODUCTION DES FEUX D'ARTIFICES
5426	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	24.90 \$	ARTICLES POUR L'INSTALLATION DES AFFICHES
5424	IMPRIMERIE LÉONARD	34.49 \$	CHIFFRES AUTOCOLLANTS POUR LES AFFICHES
	<b>VISA DES JARDINS</b>		
	ULINE	-81.31 \$	CRÉDIT DU AUX ERREURS DE LIVRAISON
	RÉGISTRE FONCIER DU QUÉBEC	2.00 \$	CONSULTATION ACTE
	POSTES CANADA	353.23 \$	TIMBRES ENVOIS BULLETINS + PUBLIPOSTAGE
	MICHAEL DOYLE	501.36 \$	DÉPENSES POUR LE CONGRÈS ADMQ
	FQM	918.65 \$	INSCRIPTION CONGRÈS DE LA FQM
		<b>1 693.93 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR JUILLET</b>	<b>38 997.18 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2019**

19-07-124

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 298-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. : 298-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION (Règlement RM 399)**

19-07-125

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm a adopté le règlement no 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation (Règlement RM 399);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier le règlement no 298-2013 afin d'apporter des modifications et ajouter des voies de communication à l'annexe A;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a été déposé par Monsieur le conseiller Richard Tees conformément à la loi lors de la séance tenue le 10 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 298-2-2019 modifiant le règlement numéro 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation (Règlement RM 399).

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **6.5 RÉVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

19-07-126

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de travail a été révisée au mois de juin afin de l'adapter aux modifications de la Loi sur les normes du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite harmoniser les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier avec la nouvelle politique de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- d'entériner le contrat de travail de Monsieur Michael Doyle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;
- d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose, à signer ledit contrat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

#### **6.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES INONDATIONS DU 14 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2019**

19-07-127

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a été touchée par les fortes de pluies et les inondations du 14 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm est éligible pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a dû assumer des dépenses pour mettre en place des mesures préventives temporaires, des mesures d'intervention ainsi que des mesures de rétablissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier, Monsieur Michael Doyle, à produire et transmettre la réclamation d'aide financière au ministère de la Sécurité publique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 678, MONTÉE DE MONTCALM, LOT 5 864 595**

19-07-128

**CONSIDÉRANT QU'**une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 678 Montée de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite nouvelle construction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte la demande pour une nouvelle construction au 678, Montée de Montcalm, lot 5 864 595 conditionnellement à :

- la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur
- l'installation d'un numéro civique visible sur le bord du chemin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

**7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE PROJETÉ AU 101, CHEMIN DU LAC-BERVAL, LOT C32 S.D.C. - DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE.**

19-07-129

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la superficie d'un bâtiment complémentaire projeté, au 101, chemin du Lac-Berval, lot C32 S.D.C., a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 3.2.4.2 : Classe Récréation extensive;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 août 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

**7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA DISTANCE D'ESPACEMENT DU BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE AU BÂTIMENT PRINCIPAL, AU 59, CHEMIN DU LAC-CARIBOU OUEST, LOT 5 864 860. - DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE.**

19-07-130

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la distance d'un bâtiment complémentaire au bâtiment principal, au 59, chemin du Lac-Caribou Ouest, lot 5 864 860, a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.7.4 : Distance d'espacement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 août 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

**7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE L'EAU POUR LE BASSIN VERSANT DU LAC BEAVEN**

19-07-131

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil de prendre des mesures pour contribuer au maintien et à la santé des lacs du territoire de la municipalité de Montcalm;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont accepté l'offre de services de l'organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) pour l'élaboration d'un plan directeur pour le bassin versant du Lac Beaven à la séance du 12 décembre 2018, conditionnelle à l'octroi d'une aide financière du Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière de L'OBV RPNS pour la réalisation dudit plan directeur a été acceptée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser directeur général / secrétaire trésorier, Monsieur Michael Doyle, à signer le protocole d'entente avec l'organisme de bassins versants des Rivières Rouges, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), relatif à l'élaboration d'un plan directeur pour le bassin versant du Lac Beaven.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **7.5 AFFICHAGE DE POSTE POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

19-07-132

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la publication sur la page Facebook et le site Internet de la municipalité, le site «QuébecMunicipal» et sur le site d'emploi-Québec, un appel de candidatures pour le poste de remplacement temporaire de l'inspectrice en bâtiment et environnement;
- de former un comité de sélection des candidatures composé des membres suivants : Richard Tees, conseiller responsable de l'urbanisme, Steven Larose, maire et Michael Doyle, directeur général de la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### **8. TRAVAUX PUBLICS**

##### **8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

19-07-133

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de juin 2019 pour la somme de 2 896.27 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

##### **8.2 OCTROI DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DU CONTRAT « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – SECTEUR SUD »**

19-07-134

**CONSIDÉRANT** que le contrat « ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER-SECTEUR SUD » en est à son année d'option;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis pour l'année optionnelle représente une augmentation de 3% des prix soumis pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** que ce prix est avantageux pour la Municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité, de se

prévaloir de l'année optionnelle pour l'année 2019-2020 au montant de 95 026.83 \$ et d'en aviser Gilbert P Miller et Fils Ltée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.3 UTILISATION DE L'ANNÉE OPTIONNELLE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-BEAVEN PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL**

19-07-135

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm a conclu une entente intermunicipale relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven par la municipalité du Canton d'Arundel;

**CONSIDÉRANT** qu'une prolongation de l'entente est possible pour 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm souhaite se prévaloir de cette année optionnelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de se prévaloir de l'année optionnelle 2019-2020 de l'entente intermunicipale relative au déneigement du chemin du Lac-Beaven par la municipalité du Canton d'Arundel au montant de 8 200 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **9.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

19-07-136

**CONSIDÉRANT** que les articles 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités de mettre sur pied des programmes de subventions pour certaines entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de favoriser le développement commercial, touristique et la création d'emplois sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal poursuit ses efforts dans l'amélioration et la revitalisation de son noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** qu'un redémarrage des activités s'engage nécessairement par la stimulation économique et le soutien social;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal s'est doté d'un Fonds de Développement économique géré en partenariat avec la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides (CDE);

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire réévaluer le contenu et les modalités de la politique d'intervention en matière de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu

- d'adopter la politique d'intervention en matière de développement économique;

- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe afin d'accompagner les requérants dans les diverses démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ladite politique;
- et d'autoriser le Maire, Monsieur Steven Larose, ainsi que le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à signer tous les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

### **10.1 FORMATION D'UN COMITÉ DE LOISIRS**

19-07-137

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal voit opportun et nécessaire d'officialiser la création d'un comité de loisirs et ainsi reconnaître sa contribution au développement de la qualité de vie pour le mieux-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de loisirs sera formé de 3 citoyens/citoyennes et de la technicienne en loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité de loisirs seront nommés par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité tiendra des réunions dans le but de trouver des activités motivantes et intéressantes pour tous à offrir à l'ensemble de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation d'un comité de loisirs pour la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

19-07-138

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) permet aux préfets des huit MRC de la région d'appuyer des projets qui répondent aux besoins de la population et des organismes régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm souhaite soumettre un projet d'implantation d'un sentier de ski de fond qui répond aux priorités régionales adoptées par le comité directeur FARR;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Lac-des-Seize-Îles endosse le projet et souhaite être un partenaire dans ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier, Monsieur Michael Doyle, à représenter la Municipalité de Montcalm pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du FARR et à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**



19-07-139

### **11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 332-2019 RELATIF AU BRÛLAGE**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 62 et suivants de la loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité publique ;

**ATTENDU QU'**en vertu des chapitres I à V de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. 2000 S-3.4), la municipalité a des obligations imposées ou des

pouvoirs accordés qui ont pour objet la protection contre les incendies de toute nature, des personnes et des biens, exception faite des ressources forestières protégées en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) ;

**ATTENDU** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités membres possède un règlement concernant le brûlage ou relatif aux feux extérieurs et qu'il y a lieu de les remplacer par un règlement commun à l'ensemble du territoire de la Régie afin d'assurer une réglementation uniforme ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 332-2019 relatif au brûlage.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **12. VARIA**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-07-140

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier

